



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée, par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 582-2026, « règlement de tarification pour le camp de jour » a été adopté par le conseil de ladite Municipalité lors d'une séance ordinaire le 9 mars 2026.

Le règlement # 582-2026 est entré en vigueur le 9 mars 2026 suite à l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouvertures.

DONNÉ À ST-EUGÈNE,
Ce 16^e jour du mois de mars 2026.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière